

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2014

Date de la convocation : le 24 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 29

Président de la séance :

- M. Claude BERTIN, Doyen d'âge du conseil municipal, pour le point n°1
- M. Stéphane MIRAMBEAU à compter du point n°2

Secrétaire de séance : Mme Valérie FERNANDEZ

Présents : 29

Stéphane MIRAMBEAU, Florence ABIVEN, Thierry ESSLING, Sylvie SEVIN-MONTEL, Claude BERTIN, Valérie BARBOSA, Olivier CAUCHY, Françoise BISSERIER, Philippe AZINCOT, Corinne RICAUD, Laurent BLANCQUART, Christophe PYTEL, Valérie FERNANDEZ, Jean-Pierre ELISABETH, Danielle PREISSER, Denis LECOEUR, Laurence MORELLE-LOSSON, Thierry DUNEZ, Patricia JUBERT, Alexandre GUESNON, Evelyne COUSIN, Loïc NOURICHARD, Annie ALLEGRE, Jean-Philippe DUBOIS, Fabienne GELGON-BILBAULT, Eric MAGNON-VERDIER, Odile MOLINIE, Patrick BAIN, Isabelle THIEBAULT.

Absents et représentés : 0

Absents : 0

M. BERTIN, doyen d'âge, ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures par une intervention.

Il informe que Mme Pascale DELAGE-MOSTERMANS est démissionnaire et est remplacée par M. Jean – Philippe DUBOIS.

Mme Valérie FERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Il procède ensuite à l'appel des membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint.

Il déclare la séance du conseil municipal composée et installée dans ses fonctions.

Il présente l'ordre du jour.

<u>I</u>	OBJET : ELECTION DU MAIRE
----------	----------------------------------

Rapporteur : M. BERTIN

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il a été convenu de procéder à l'élection du Maire dans les conditions définies par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,
- si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il a été procédé au recueil des candidatures pour cette élection.

S'est porté candidat :

- M. Stéphane MIRAMBEAU

I. Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletin blancs ou nuls	4
Nombre de suffrage exprimés	25
Majorité absolue	13

CANDIDATS	Nombre de voix
Stéphane MIRAMBEAU	24
Sylvie SEVIN-MONTEL	1

2. Monsieur Stéphane MIRAMBEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est donc déclaré élu Maire de la Commune de Villepreux.

M. BERTIN accueille M. le Maire par une intervention et lui cède la place.

M. le Maire le remercie et poursuit la séance par une intervention.

Il remercie les Villepreusiens pour leur soutien et leur adhésion lors de la campagne municipale.

Il remercie son équipe et annonce qu'il va poursuivre son action.

<u>2</u>	OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
----------	--

Rapporteur : M. le Maire

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

Il a été rappelé qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, il a été proposé au conseil municipal de fixer à 7, le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions,

I. Fixe à 7 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Villepreux.

Pas de débat.

<u>3</u>	OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
----------	---

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du conseil municipal n°2014-03-08, le nombre d'adjoints au Maire a été fixé à 7.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Il a alors été procédé à l'élection des adjoints dans les conditions définies par les articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Election des adjoints au Maire

Liste de candidats :

- Liste « Ensemble allons + loin » menée par Thierry ESSLING

- si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Election des adjoints au Maire

Liste de candidats :

- Liste « Ensemble allons + loin » menée par Thierry ESSLING

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletin blancs ou nuls	5
Nombre de suffrage exprimés	24
Majorité absolue	13

LISTE DE CANDIDATS	Nombre de voix
Liste « Ensemble allons + loin » menée par Thierry ESSLING	24

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Thierry ESSLING et prennent rang dans l'ordre de cette liste :

1^{er} adjoint : Thierry ESSLING

2^{ème} adjoint : Florence ABIVEN

3^{ème} adjoint : Claude BERTIN

4^{ème} adjoint : Sylvie SEVIN-MONTEL

5^{ème} adjoint : Olivier CAUCHY

6^{ème} adjoint : Valérie BARBOSA

7^{ème} adjoint : Corinne RICAUD

M. le Maire annonce également la nomination de Mme Françoise BISSERIER en qualité de conseillère déléguée à la culture et au patrimoine à compter de cette séance.

Il demande s'il y a des questions du public.

Aucune question.

Il remercie le conseil municipal et l'assemblée et donne rendez-vous à tous au jeudi 10 avril 2014, prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance du conseil municipal à 20 heures 46.



Valérie FERNANDEZ
Secrétaire de séance

Stéphane MIRAMBEAU
Maire de Villepreux